

des années, ou alors que nos gens se jettent aux pieds d'usuriers qui leur extorquent des taux d'intérêt ou des primes exorbitantes. Ici aussi ce sont les personnes à revenus modestes ou moyens qui sont les plus durement atteintes.

Je crois de plus que le gouvernement devrait favoriser, avec la collaboration des provinces et des municipalités, l'aménagement des services pour un plus grand nombre de terrains. Il me semble qu'on ne pourrait mieux aider les gens à revenus moyens et modiques qu'en mettant à leur disposition aussitôt que possible pour la construction de logements des terrains à prix raisonnable et dotés des services suffisants.

J'aimerais signaler un autre aspect qui s'est fait jour dans la situation actuelle. Je songe à l'élément particulier qui a le plus contribué au prix excessif de nos maisons dites à prix modique, c'est-à-dire le prix du terrain, qui est vraiment la clé du problème. Trop souvent des fermes ordinaires sont transformées en entreprises de lotissement et entraînent du jour au lendemain des augmentations de plus de 1,000 p. 100 de la valeur des terrains. Je veux être bien compris. Je n'ai rien contre les bénéfices raisonnables, mais je m'élève contre l'utilisation des deniers publics en faveur de certaines de ces entreprises de morcellement des terres à des prix élevés, et où les méthodes de vente sont outrancières, comme cela s'est produit partout depuis quelque années. Le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour que les deniers publics ne soient plus utilisés à de telles fins. Les capitaux qui font l'objet de la discussion aujourd'hui devraient servir à la construction de logements et non pas à garnir les goussets d'entrepreneurs sans scrupules.

Tout en approuvant cette mesure, j'incite le gouvernement à s'occuper davantage des besoins réels de meilleurs logements pour les Canadiens. Je crois que le nouveau gouvernement a une magnifique occasion de faire preuve d'initiative dans cet important domaine.

(Texte)

M. Loiseleur: Monsieur le président, je désire, au tout début de mes remarques, vous offrir mes plus sincères félicitations pour votre nomination au poste de vice-président de la Chambre. Nous savons que vous êtes capable de vous acquitter de cette tâche dignement, même si elle n'est pas toujours rose.

Monsieur le président, je veux tout d'abord remercier bien sincèrement les électeurs de la circonscription de Sainte-Anne qui ont bien voulu, pour une deuxième fois, faire de moi leur porte-parole en cette enceinte,

tâche qui m'honore et que j'accomplirai avec plaisir en revendiquant leurs droits chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Le problème du logement, la démolition des taudis et la construction d'habitations à prix modique est une question de la plus haute importance pour moi, car je représente une des plus vieilles circonscriptions de Montréal, où environ 70 p. 100 des habitations sont dépourvues de bain, de douche et de bien d'autres facilités nécessaires à la vie dans nos temps modernes.

Et c'est pourquoi je veux aujourd'hui faire entendre la voix des électeurs de Sainte-Anne lors du débat relatif à la loi nationale sur l'habitation, afin que les députés comprennent la nécessité d'améliorer l'accès à cette loi, en dénonçant l'ambiance néfaste des taudis et en suggérant les améliorations que l'on devrait apporter à la loi.

Dans presque chacune de nos rues, on peut voir des habitations dont l'entrée principale donne sur la cour; dans bien des cas, des gens demeurant au deuxième ou troisième étage de certaines habitations, n'ayant pas d'entrée principale sur la rue, ne peuvent atteindre leur logement qu'en escaladant des tourelles arrières qui n'offrent aucune issue à de braves ouvriers et pères de famille qui, souvent, n'ont pas assez de leurs dix doigts pour compter les membres de leur famille. Ces tourelles leur servent d'entrée et de sortie, et je me demande quelle protection ces honnêtes citoyens ont contre l'incendie et quelles facilités on peut trouver dans ces habitations? Quel encouragement inspirent-ils à notre jeunesse d'aujourd'hui? Comme je le disais lors de la dernière session, nous nous devons d'offrir le confort à ces fils de demain qui constituent notre plus grande richesse.

Un comité d'étude des taudis de Montréal, qui a analysé le problème, a bel et bien défini quatre zones de taudis dans ma circonscription. C'est pourquoi je lutte et je continuerai à réclamer que ces maisons vétustes disparaissent et fassent place à des logements à prix modique. A quoi servirait-il de voir à l'expansion du nord, de l'est et de l'ouest de la ville si on laisse se désagréger le sud? C'est la raison pour laquelle il faut absolument que la loi nationale sur l'habitation soit des plus accessible et acceptable à la ville.

Dans son exposé, hier soir, le ministre des Travaux publics (M. Green) nous a dit qu'il était du désir du Gouvernement de voir chaque Canadien propriétaire de sa maison.

J'appuie aussi sans réserve les observations que faisait l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) lorsqu'il a dit, hier soir, au cours du débat que nous, de ce côté-ci de la Chambre, étions heureux de voir que la loi